

Jeudi 13 décembre 2018

## « Place de la Bastille : non à l'implantation illégale des manèges »

*Engagés dans un processus de concertation avec les habitants autour du réaménagement de cette place emblématique de Paris et compte tenu des événements récents, Catherine BARATTI-ELBAZ, François VAUGLIN et Ariel WEIL affirment leur opposition à toute réimplantation de ces manèges sur le site de l'Arsenal. Alors que l'implantation illégale lundi matin de plusieurs manèges ne favorise naturellement pas un dialogue serein, les trois Maires souhaitent cependant que puissent être proposés aux forains d'autres solutions sur le domaine public de la Ville comme de l'État.*

Les maires des 4<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris se félicitent que la réquisition des forces de police ait permis de retirer, dans les meilleurs délais, les manèges et les véhicules de forains qui avaient fait le choix unilatéral de s'installer place de la Bastille, ce sans la moindre autorisation d'occupation du domaine public délivré par la Préfecture de Police et la Ville de Paris. « *L'intervention des forces de police s'est déroulée dans un contexte où la Place de la Bastille constituait un périmètre à risque samedi dernier pour la Préfecture de Police alors que la Ville de Paris avait engagé le désencombrement complet du site* » soulignent les élu-es, pour lesquels « *il serait irresponsable d'autoriser dans la foulée, sous la contrainte qui plus est, l'installation de manèges pour enfants et adolescents, alors que de nouvelles manifestations pourraient à nouveau avoir lieu.* »

### **Des nouveaux usages attendus par les riverains**

Alors que l'emplacement de l'Arsenal accueille notamment les base-vies des équipes qui travaillent au réaménagement de la Place de la Bastille, les habitants des trois arrondissements ont très clairement exprimé, lors des nombreux temps de concertations organisés pour co-construire le réaménagement de la Place de la Bastille, leur nette opposition aux animations qui prenaient place historiquement sur ce parvis, à l'instar de la Fête des Enfants des forains ou des baraquements installés au bout du terre-plein Richard Lenoir dont la piètre qualité est unanimement condamnée par les riverains. « *Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une explication basée sur des traditions d'occupation de cet espace, alors même que le réaménagement de Bastille vise justement à réinventer des usages plus conformes aux attentes des Parisiennes et des Parisiens sur cette place* » rappellent les élu-es.

### **D'autres options sont possibles pour la tenue d'espaces forains dans Paris**

Si la Place de la Bastille ne saurait constituer désormais un lieu d'implantation pour ces manèges, les Maires tiennent cependant à réaffirmer leur attachement à la tenue d'espaces forains, dès lors que le respect de toutes les parties est garanti et que toutes les options sont considérées. « *Nous sommes prêts à regarder avec les forains concernés des possibilités d'implantation sur des espaces publics moins contraints, même si les emplacements dédiés sont extrêmement rares sur le domaine public parisien. A ce titre, la profession pourrait utilement prendre l'attache de l'État pour identifier auprès de ce dernier ses domaines publics mobilisables* » proposent les édiles.

### **Contacts presse :**

**Mairie du 4<sup>e</sup>** Marie-Auxille Denis- [Marie-auxille.denis@paris.fr](mailto:Marie-auxille.denis@paris.fr) 01 44 54 75 38

**Mairie du 11<sup>e</sup>** Sandrine Gras- [sandrine.gras@paris.fr](mailto:sandrine.gras@paris.fr) 01 53 27 12 84

**Mairie du 12<sup>e</sup>** Christophe Disic- [christophe.disic@paris.fr](mailto:christophe.disic@paris.fr) 01 44 68 12 37/06 84 47 65 28